

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois**

**Procès-verbal
Séance du conseil de territoire
15 octobre 2018**

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU TERRITOIRE DU 25 JUIN 2018.....	4
1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DESIGNATION D’UN REPRESENTANT TITULAIRE DE L’ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS URBAINS DE VAL-DE-MARNE (SMITDUVM).....	4
2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – APPROBATION DU RAPPORT D’ACTIVITE 2017 DE L’EPT PARIS EST MARNE&BOIS	4
3. ENVIRONNEMENT – LANCEMENT DE LA DEMARCHE D’ELABORATION DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE L’ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARISESTMARNE&BOIS.....	4
4. URBANISME – APPROBATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE DE FONTENAY-SOUS-BOIS.....	5
5. URBANISME – MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE SAINT-MANDE : BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC ET APPROBATION DU DOSSIER DE PLU.....	5
6. URBANISME – MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE CHARENTON-LE-PONT : BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC ET APPROBATION DU DOSSIER DE PLU	5
7. URBANISME – SUPPRESSION DU PERIMETRE D’ETUDES DE GALLIENI A JOINVILLE-LE-PONT	6
8. URBANISME – PLU DE JOINVILLE-LE-PONT : BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PLU	6
9. URBANISME – ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE D’ELABORATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNALE (RLPI).....	6
10. HABITAT – CONVENTION DE PARTENARIAT EN VUE DE LA CREATION DE LOGEMENTS D’INSERTION A SAINT-MANDE – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE AU PRESIDENT	7
11. HABITAT – AVIS SUR LE PROJET DU PLAN METROPOLITAIN DE L’HABITAT ET DE L’HEBERGEMENT (PMHH)	7
12. AMÉNAGEMENT – ADHESION DE L’EPT A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE MARNE-AU-BOIS AMENAGEMENT	11
13. AMÉNAGEMENT – ZAC DES HAUTS DE JOINVILLE : APPROBATION DU CRACL 2017.....	14
14. AMÉNAGEMENT – GROUPEMENT DE COMMANDES NPNRU DU BOIS L’ABBE A CHAMPIGNY-SUR-MARNE, ELECTION DU MEMBRE SUPPLEANT DE LA CAO.....	14
15. FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS DE L’EXERCICE 2017 – BUDGET PRINCIPAL.....	15
16. FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS DE L’EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN GESTION DIRECTE.....	15

17. FINANCES – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 ET TRANSFERT PARTIEL DES RESULTATS 2017 AU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN GESTION DIRECTE DE L'EPT.....	15
18. FINANCES – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018 – BUDGET PRINCIPAL....	16
19. FINANCES – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN GESTION DIRECTE.....	18
20. FINANCES – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC.....	19
21. FINANCES – FIXATION DE LA LISTE DES LOCAUX A USAGE INDUSTRIEL OU COMMERCIAL EXONERES DE LA TEOM (TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES) POUR L'ANNEE 2019.....	19
22. FINANCES – MUSEE DE NOGENT-SUR-MARNE – RECONDUCTION DES TARIFS ANTERIEUREMENT APPLIQUES DANS LE CADRE DU TRANSFERT A L'EPT PARISESTMARNE&BOIS DES EQUIPEMENTS CULTURELS D'INTERET TERRITORIAL.....	19
23. FINANCES – SALLE SOURDE DE REPETITION MUSICALE SITUEE AU « CARRE » DE VINCENNES – RECONDUCTION DU TARIF ANTERIEUREMENT APPLIQUE DANS LE CADRE DU TRANSFERT A L'EPT PARISESTMARNE&BOIS DES EQUIPEMENTS CULTURELS D'INTERET TERRITORIAL.....	20
24. FINANCES – RECOURS DU FONDS DE SOUTIEN AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES ET A CERTAINS ETABLISSEMENTS PUBLICS AYANT SOUSCRIT DES CONTRATS DE PRET OU DES CONTRATS FINANCIERS STRUCTURES A RISQUE	20
25. FINANCES – ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES – EXERCICE 2018.....	20
26. RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.....	21
27. TRANSPORTS – MOTION RELATIVE A L'INTEROPERABILITE DE LA LIGNE 15 EST ET 15 SUD.....	21

La séance, présidée par Jacques JP Martin, est ouverte à 20 h 09.

M. LE PRÉSIDENT

Je suis heureux de vous retrouver. Je vous propose que la signature de la feuille de présence nous permette de procéder à l'appel. Cela ne vous empêche pas, par contre, de désigner un secrétaire de séance. Je propose à Igor d'accepter cette mission, s'il en est d'accord.

En guise d'introduction, je voudrais féliciter notre collègue Hervé Giquel pour sa brillante élection à la tête de l'Association des Maires du Val-de-Marne. Nous lui souhaitons une belle réussite. Nous participerons chacun à cette mission à ses côtés pour lui faciliter la tâche. Nous serons toujours présents sur ce sujet.

Approbation du procès-verbal de la séance du territoire du 25 juin 2018

M. LE PRÉSIDENT

Avez-vous des remarques ? Des demandes de précision, de correction ? Il n'y en a pas. Pas d'abstention (0), pas de vote contre (0). Je vous remercie.

1. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation d'un représentant titulaire de l'établissement public territorial au sein du syndicat mixte pour le traitement des déchets urbains de Val-de-Marne (SMITDUVM)**

M. LE PRÉSIDENT

Est-ce que quelqu'un demande un vote à bulletin secret ? Non. Nous allons donc procéder au vote à main levée. La candidate en tant que représentant titulaire est Marie-Hélène Magne, étant notre vice-présidente chargée de l'environnement. Le SMITDUVM vous connaissez. Si vous ne connaissez pas, on peut organiser des visites.

Par conséquent, je vais mettre aux voix l'élection de Marie-Hélène Magne. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Non. 2 abstentions, 0 vote contre.

Merci, Marie-Hélène, de nous représenter. Le SMITDUVM est un syndicat mixte du traitement des déchets urbains. Il est aussi aujourd'hui parti sur une aventure un peu différente et complémentaire qui est celle de la valorisation des déchets. Ceci est très important pour chacune et chacun d'entre nous.

2. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Approbation du rapport d'activité 2017 de l'EPT Paris Est Marne&Bois**

M. LE PRÉSIDENT

Vous avez le rapport sur votre table. Nous sommes obligés de le voter. Est-ce qu'il y a des remarques, des prises de parole sur le rapport d'activité 2017 de notre territoire ? Il n'y en a pas. Il n'y a pas de remarque particulière complémentaire ? Il n'y a pas de questions ? Pas d'abstention (0), pas de vote contre (0). Je vous remercie.

Cela ne fait que refléter nos travaux, donc c'est très simple.

3. **ENVIRONNEMENT – Lancement de la démarche d'élaboration du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés de l'Établissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois**

M. PASTERNAK

Le décret sur les déchets de 2008 et des lois de 2009-2010 issues du Grenelle de l'Environnement rendent obligatoire l'élaboration d'un programme local de prévention des

déchets ménagers et assimilés pour les collectivités territoriales et le groupement de collectivités territoriales en charge de la collecte et du traitement des déchets.

Suivant les articles, il sera fait un état des lieux. Avoir des objectifs de réduction des déchets et assimilés, avoir des mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs et avoir des indicateurs relatifs à ces mesures ainsi que la méthode et les modalités de l'évolution et du suivi des programmes.

Dans ce contexte, l'EPT ParisEstMarne&Bois souhaite répondre à l'obligation réglementaire de l'élaboration du PLPDMA dans les conditions inscrites dans le décret du 10 juin 2015 précédemment cité.

En tant que document réglementaire et pluriannuel, le PLPDMA du territoire n'aura pas de durée illimitée et devra faire l'objet d'un bilan annuel et devra être évalué tous les 6 ans. Il y aura bien sûr la constitution d'une commission consultative d'élaboration et de suivi.

M. LE PRÉSIDENT

Merci. Avez-vous des remarques sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Pas d'abstention (0), pas de vote contre (0). Je vous remercie.

4. URBANISME – Approbation du Règlement local de Publicité de Fontenay-sous-Bois

M. BERRIOS

Je vous remercie. Vous savez que désormais, c'est un règlement qui doit être soumis à l'approbation de l'EPT après transmission par le service de Fontenay-sous-Bois et par la ville de Fontenay-sous-Bois. C'est ce qui vous est donc demandé ce soir.

M. LE PRÉSIDENT

Des commentaires, des interventions ? Il n'y en a pas. Pas d'abstention (0), pas de vote contre (0). Je vous remercie.

5. URBANISME – Modification simplifiée du PLU de Saint-Mandé : Bilan de la mise à disposition du public et approbation du dossier de PLU

M. BERRIOS

Il s'agit de la modification simplifiée du PLU de Saint-Mandé avec notamment la mise à disposition au public de son bilan qui emporte approbation du PLU. Là aussi, vous connaissez la règle, désormais l'approbation de l'EPT est indispensable, mais après un travail effectué par la ville concernée qui a produit et qui a travaillé à cette modification, qui a même porté cette modification et qui l'a même voulue.

M. LE PRÉSIDENT

Très bien. Avez-vous des questions ? Pas d'abstention (0) ni de vote contre (0). Je vous remercie.

6. URBANISME – Modification simplifiée du PLU de Charenton-le-Pont : Bilan de la mise à disposition du public et approbation du dossier de PLU

M. BERRIOS

C'est la même procédure, la même cause, mais ce n'est évidemment pas la même ville ni le même dossier. C'est le même principe qui préside cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT

Pas d'interventions ? Pas de questions ? Pas d'abstention (0) ni de vote contre (0). Je vous remercie.

7. URBANISME – Suppression du périmètre d'études de Galliéni à Joinville-le-Pont

M. BERRIOS

Merci. Sur un sujet que vous connaissez tous, parce que souvent nous y passons n'est-ce pas, c'est la même chose qui préside dans cette délibération. C'est un document d'urbanisme, supprimé, parce que c'est le périmètre d'études de Galliéni à Joinville. La ville de Joinville nous a demandé après étude de supprimer ce périmètre d'étude précisément. C'est donc ce que nous faisons par cette délibération, respectant ainsi l'avis des communes.

M. LE PRÉSIDENT

Des questions ? Pas d'abstention (0) ni de vote contre (0). Je vous remercie.

8. URBANISME – PLU de Joinville-le-Pont : Bilan de la concertation et arrêt du PLU

M. BERRIOS

Nous sommes toujours sur Joinville, nous sommes toujours sur de l'urbanisme. Nous sommes toujours sur la modification du PLU et sur l'approbation de son bilan et des dispositions qui emportent arrêt de son PLU pour la commune de Joinville. Ceci dans le respect dû à chacune de nos communes qui président donc nos délibérations. Je vous propose d'émettre un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT

Avez-vous des remarques, des interventions ? Il n'y en a pas. Pas d'abstention (0) ni de vote contre (0). Je vous remercie.

9. URBANISME – Engagement de la procédure d'élaboration du règlement Local de Publicité intercommunale (RLPi)

M. BERRIOS

Vous avez l'ensemble des éléments, je ne vais pas rappeler les éléments réglementaires que vous avez sous les yeux. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'il incombe désormais à l'EPT de se doter de ce règlement et d'engager la procédure d'élaboration du règlement Local de Publicité intercommunale. C'est un engagement de la procédure. Je ne sais pas si c'est là-dessus que Monsieur Herbillon souhaitait intervenir tout à l'heure. Mais ce n'est pas neutre, parce que ça a fixé dans le temps la matrice dans l'ensemble des règlements publicité communaux.

M. HERBILLON

Ma question porte sur le coût, que je trouve élevé. 138 000 euros, puisque je crois que c'est de ce coût dont on parle, pour bien entendu ce travail absolument nécessaire, mais cela va quand même être l'adjonction des différents règlements de publicité qui sont en cours dans les communes. Je trouve que c'est beaucoup d'argent public pour ce travail. Aussi, je m'étonne d'un coût aussi élevé pour une étude extrêmement simple.

M. LE PRÉSIDENT

Le règlement concernant le territoire n'est pas forcément l'addition exacte des règlements de chaque commune. Certaines communes ne sont pas à jour de ce côté-là. C'est une proposition qui nous est faite à la suite d'une commission d'appels d'offres. Par conséquent, nous avons

eu à choisir d'ailleurs parmi 8 propositions. C'est à la suite de la CAO qu'a été choisi le mieux-disant, je crois.

Ensuite le deuxième point c'est que si nous n'avions pas fait cela, c'était le règlement national qui s'appliquait de façon, disons naturelle, automatique dans chacune de nos communes.

Il est évident que l'on peut considérer que c'est un coût qui n'est pas négligeable. Par contre, les conséquences ne seront pas négligeables sur nos communes. Dans certains cas d'ailleurs, cela peut revêtir des manques à gagner sur un certain nombre de panneaux publicitaires préexistants. Donc, moi, je n'ai rien d'autre à dire que j'ai pris acte de la décision de la commission d'appels d'offres.

M. HERBILLON

Monsieur le Président, je ne mets pas du tout en cause la nécessité ni la légitimité de faire ce travail. Je considère simplement que le coût de l'appel à ce cabinet extérieur de 138 000 euros est élevé. L'argent public est difficile à gagner. On est bien placés dans notre commune pour le savoir. Je trouve que c'est beaucoup d'argent. C'est la raison pour laquelle, pour ce qui me concerne, je m'abstiendrai.

M. LE PRÉSIDENT

Très bien. D'autres interventions ? 17 abstentions, pas de vote contre (0). Je vous remercie.

10. HABITAT – Convention de Partenariat en vue de la création de logements d'insertion à Saint-Mandé – Approbation et autorisation de signature au Président

M. FAUTRE

Le Conseil Municipal de Saint-Mandé a adopté une convention de partenariat avec l'association Habitat Humanisme. Cette convention qui est valable 6 ans a pour objectif de favoriser l'insertion des ménages fragiles. Cette même convention vise à préciser les modalités de production de logement sur cette même commune.

En ce qui concerne le mode de gestion des logements, l'association se porte locataire principal des logements pour lesquels elle passera une convention d'occupation d'un an renouvelable.

L'association par ailleurs propose également plus classiquement des logements pérennes essentiellement en PLAI. Le propriétaire, qui est la société foncière de l'association et le locataire sont alors liés par un bail classique. L'attribution des logements se fait quant à elle selon les procédures en cours chez les bailleurs sociaux notamment, par le biais d'un travailleur social référent.

Il y a eu un avis favorable de la commission urbanisme qui s'est tenue le 14 septembre. Il vous est proposé d'adopter cette convention.

M. LE PRÉSIDENT

Merci. Avez-vous des questions sur ce rapport ? Pas de questions. Pas d'abstention (0) ni de vote contre (0). Je vous remercie.

11. HABITAT – Avis sur le projet du Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH)

M. LE PRÉSIDENT

Compte tenu des considérants que nous vous proposons, nous devons faire attention à la façon dont nous présentons cela. Les considérants ont été approuvés favorablement par le bureau du 26 septembre 2018. Ces considérants nous conduisent à donner un avis défavorable dans ce cas-là sur le projet du plan métropolitain dans un délai de deux mois à compter de sa transmission pour lecture, sa publication, etc., avec les recours afférents.

Il est aussi passé devant la commission de la métropole où là, les conditions de passage ont été aussi très difficiles. Mais je dirais que le nombre de personnes, eût égard aux 131 communes, me semblait un peu faible pour que cela représente quelque chose d'important. Mais en tous les cas, cet objectif comme vous l'avez vu de donner un avis défavorable nous conduira à militer sur un certain nombre d'éléments qui sont contenus dans les considérants que nous vous proposons.

Avez-vous des interventions sur ce rapport ?

M. CAPITANIO

Merci Monsieur le Président. Je voulais simplement indiquer que pour notre part, pour la ville de Maisons-Alfort, nous nous abstiendrons sur cette délibération. Effectivement les considérants, nous les avons vus en bureau. Il n'y a pas de difficulté sur le fond pour l'essentiel. Néanmoins, la ville de Maisons-Alfort avait déjà délibéré et a délibéré sur le PMHH en indiquant un vote positif avec des réserves qui sont nombreuses, dont certaines recourent celles qui sont évoquées dans votre délibération, mais pas toutes. Par cohérence évidemment, je ne vais pas faire deux choses distinctes. On est en conseil de territoire et pas en conseil municipal. Simplement, nous allons nous abstenir pour ne pas nous opposer à la délibération du territoire. Sachant que sur le fond, il y a des points sur lesquels il y a un recouplement. Donc, la ville de Maisons-Alfort s'abstiendra sur ces termes.

M. LE PRÉSIDENT

Très bien. Hervé ?

M. GICQUEL

Merci, Monsieur le Président. À la suite de mon collègue Olivier Capitanio, je voulais exprimer également la position de la ville de Charenton. Nous avons passé en revue avec notre administration les documents du PMHH qui relèvent de notre collectivité pour nous apercevoir de grandes distorsions en dépit des éléments que nous avons fournis à la métropole du Grand-Paris. Ce qui a valu de nombreux échanges avec l'administration métropolitaine puis un rendez-vous avec la Direction Générale des Services de cette même métropole pour leur faire admettre l'erreur ou les erreurs significatives qui étaient portées dans ce document.

C'est donc la raison pour laquelle en conseil municipal, nous exprimerons des réserves. Puisque nous souhaitons avoir la garantie express de la part de la métropole que les bons chiffres soient effectivement intégrés au document du PMHH, et ce, dans le calendrier qui nous est imparté. C'est-à-dire au plus tard d'ici la fin de l'année 2018.

Compte tenu de cette grande réserve que la ville de Charenton émet ou émettra en conseil municipal, ce soir la position de la ville de Charenton sera celle de l'abstention également pour toutes les préventions que je viens de vous indiquer.

M. LE PRÉSIDENT

Très bien.

M^{me} ZELIOLI

Bonsoir, merci Monsieur le Président. Les élus communistes de Champigny, tant au conseil métropolitain du 28 janvier qu'au conseil municipal du 26 septembre, ont exprimé une position favorable au PMHH. Certes, aussi avec des réserves pour ce qui concerne en tout cas le conseil municipal qui l'a adopté.

C'est donc en cohérence que nous allons voter contre cette délibération. D'ailleurs, je suis étonnée de la teneur de cette délibération qui propose au conseil du territoire d'émettre un avis défavorable à ce PMHH. Au conseil métropolitain du 28 juin, ce document a reçu une très large approbation à l'unanimité des suffrages exprimés. Il faut donc considérer qu'en fonction de l'instance où l'on se trouve, on peut émettre un avis et un vote différents. Je pense que tout ceci n'est pas de nature à redonner une bonne image de la vie politique.

Pour ce qui nous concerne, nos raisons n'ont pas changé. Dans son diagnostic, comme dans les objectifs chiffrés en termes de logements nouveaux et de pourcentage de logements sociaux, ce PMHH reconnaît la gravité de la crise du logement. Il reconnaît que cette crise est une crise du logement abordable, c'est-à-dire du logement à loyer modéré, en nombre insuffisant et extrêmement mal réparti sur le territoire de la métropole. Comme d'ailleurs – et c'est le cas pour le territoire ParisMarneEst&Bois – à l'intérieur de nombreux territoires.

Il souligne que l'effort doit être celui de tous et particulièrement dans les communes et territoires qui ont un gros effort de rattrapage de l'offre de logement social à effectuer. Pour l'ensemble de notre territoire, l'objectif est de produire 2 581 logements neufs par an, dont 2 185 logements sociaux. C'est à la hauteur des besoins, du mal-être, des souffrances, de l'attente interminable que connaissent des milliers de salariés, de jeunes en matière de logement dans ce territoire.

Le PMHH prévoit également de tenir compte de la diversité des besoins des ménages en développant une offre de logements mixtes et accessibles. C'est-à-dire de permettre la construction de parcours résidentiels fluides sur toute une vie.

Je rappelle que le logement social représente une dimension essentielle à ce parcours résidentiel, comme il est d'ailleurs la condition pour beaucoup d'un mieux-vivre. Il facilite pour les jeunes l'entrée aussi dans la vie active. Il s'adresse à une large frange de la population : à des infirmières, des policiers, des artisans, des fonctionnaires ou des salariés du privé.

Nous avons émis des réserves au conseil municipal de Champigny, je le disais tout à l'heure. Elles tiennent essentiellement à la question du financement du logement, qui est une question clé. La délibération du conseil municipal, d'ailleurs, le dit clairement. Les objectifs du PMHH risquent d'être un vœu pieux si de réels moyens ne sont pas mis en œuvre.

La réussite d'une politique de l'habitat, et en particulier face à cette grave crise que nous connaissons, ne dépend pas en premier lieu de solutions purement institutionnelles. Elle est d'abord affaire de volonté politique. C'est une affaire d'actions concrètes comme le soutien aux organismes HLM aujourd'hui attaqués de front par la politique gouvernementale, ou encore comme le financement public du logement pour lutter contre la flambée des prix du foncier ou combattre la spéculation qui redouble aujourd'hui d'intensité.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle face à l'ampleur de la crise, l'État doit jouer un rôle majeur aux côtés des collectivités pour impulser un renfort de financements, une politique du logement et de la construction digne de ce nom. Or, c'est le contraire qui se produit. Les réformes actuelles du gouvernement dans le logement social vont au contraire augmenter les inégalités territoriales en particulier en poussant ces organismes à privilégier des actions leur permettant de faire rentrer l'argent qu'il leur manque, comme par exemple de vendre une partie du patrimoine social ou de privilégier à outrance le logement dit intermédiaire. C'est en réalité inabordable pour beaucoup de personnes.

L'effet de ces mesures négatives se fait déjà sentir dans la construction, avec une baisse continue qui devrait encore atteindre 5 % selon l'union sociale de l'habitat. Il reste que les objectifs de ce PMHH sont des objectifs de bon sens.

Il est nécessaire de le clamer haut et fort. C'est le point de départ, la condition pour que les mesures qui s'imposent en particulier de financement soient enfin prises.

C'est pourquoi nous voterons contre cette délibération qui sur le fond, revient à ne pas reconnaître les énormes besoins et pour échapper aux responsabilités qui incombent à tous. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT

Très bien. Monsieur Cocq ?

M. COCQ

Merci Monsieur le Président. Si le conseil municipal de Champigny-sur-Marne avait adopté et avait émis un avis favorable, certes avec des réserves sur ce PMHH, avec mes collègues du

groupe France Insoumise nous nous étions abstenus sur celui-ci, sur des questions de principe. Car je dénie à la métropole d'être l'outil le plus adapté pour s'exprimer sur ces questions de logement qui touchent au plus près au maillage territorial.

Sur ces questions-là, nous savons que sur ce premier PMHH, certes les PLH que vous aviez pris soin les uns et les autres de rédiger avant la mise en place de la métropole ont été pris en compte. Nous savons aussi que ce ne sera pas le cas dans six ans, quand le nouveau PMHH sera représenté. Je ne donnerai pas le bâton pour me faire battre la prochaine fois.

C'est pourquoi en cohérence, je continuerai à m'abstenir sur celui-ci.

M. LE PRÉSIDENT

Monsieur Le Guillou ?

M. LE GUILLOU

Deux mots, simplement. Le résultat du vote de Champigny-sur-Marne a été particulièrement tranché, donc je ne voudrais pas croire qu'il y a eu soit uniquement des abstentions ou un vote contre, puisqu'il y a eu de mémoire 21 pour, 21 contre et 7 abstentions. Donc, le débat a été particulièrement important. Ce que je crois devoir rappeler, c'est que ce texte dont l'élaboration est effectivement fort intéressante, puisqu'il fait la synthèse des dysfonctionnements partagés par la plupart des personnes et des groupes politiques sur le territoire de la métropole, n'est pas suivi de déclinaisons locales qui permettent d'envisager un démarrage d'un rééquilibrage ou d'une territorialisation des politiques à l'échelon compétent qui serait le nôtre. Nous sommes donc dans une situation aujourd'hui où les objectifs proposés renforcent les inégalités, ce qui pour ma part n'est pas acceptable.

M. LE PRÉSIDENT

Merci. D'autres interventions ? Laurent Jeanne.

M. JEANNE

Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques mots. Simplement pour vous dire que sur ce vote, vous voyez bien que Champigny est au fond prêt à accueillir un peu tous les logements sociaux dont aurait besoin le territoire au détriment des autres communes. Donc, on peut se satisfaire de cette approche, pour certains. En tout état de cause, cela vient d'être rappelé par mon collègue Patrick Le Guillou, le débat effectivement à Champigny a été nourri puisque 21 contre 21, il a fallu sortir le Code général des collectivités territoriales pour faire passer ce texte avec la voix du maire qui a été prépondérante en la matière. Mais on en arrive à une situation où aujourd'hui, on a des éléments qui nous sont fournis qui ne sont pas justes.

Dans la délibération qui nous est proposée, on prend l'exemple de Vincennes pour nous dire que les chiffres qui sont portés ne sont pas justes : on passe de 110 à 123 logements. Pour ceux de Champigny, ceux qui sont liés au PLH ne sont pas de 377, mais de 380 par an. C'est-à-dire que nous ne sommes pas sur un changement de 13 logements, c'est-à-dire grosso modo 10 %, mais sur le double.

Vous comprendrez bien que nous pouvons difficilement accepter la rédaction d'un tel texte. Nous nous abstenons avec les mêmes réserves que nous avons émises sur les réserves mêmes de l'exécutif municipal qui nous a été proposé. Il serait peut-être utile de revoir ces chiffres, parce que je crois qu'il y a quand même là un gap qui est phénoménal.

M. LE PRÉSIDENT

Merci. D'autres interventions ? Bien, nous allons passer au vote. Qui s'abstient sur cette délibération ? 24 abstentions, 8 contre, pas d'avis favorable (0). Vous êtes donc favorables au PMHH. Je vous remercie.

Ce que je vois par le canal des interventions de chacune et de chacun d'entre vous, mais aussi par les débats qui ont eu lieu entre nous, c'est que manifestement ce document est principalement une liste très importante sur le diagnostic, sur les raisons de la situation. Mais

ceci a beaucoup de mal à donner des orientations concernant les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre. Tout cela a été repris dans les arguments de ceux qui avaient décidé au plan municipal de s'abstenir face à ce projet. Je vous remercie.

12. AMÉNAGEMENT – Adhésion de l'EPT à la Société Publique Locale MARNE-AU-BOIS **Aménagement**

M. LE PRÉSIDENT

Monsieur Benisti étant absent, je vous propose le rapport 12. Dès l'instant où nous avons la compétence aménagement, nous sommes amenés à nous poser la question de l'un des outils concernant l'aménagement.

Ce que je voudrais vous dire, c'est que les communes de Bry-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Fontenay et Nogent qui sont sur notre territoire et Rosny-sous-Bois sur le territoire Grand Paris, Grand Est ont constitué en 2012 et 2013 une société publique locale qui s'appelle Marne-au-Bois Aménagement. Elle a pour objet, pour le compte de ses collectivités actionnaires et sur leur territoire, de mettre en œuvre une politique immobilière comprenant la réalisation d'opérations d'aménagement, de construction ou de réhabilitation ainsi que de gestion des immobilisations résultant de ces opérations. Elle doit aussi s'occuper de la réalisation d'opérations concernant spécifiquement la construction et l'exploitation des halles et des marchés ainsi que la réalisation d'opérations et de construction et de gestion de parcs de stationnement. Cette deuxième compétence bien sûr est arrivée récemment et n'a pas l'importance de la première des compétences.

Il s'agissait pour ces communes de disposer d'un outil pour développer l'offre de logements publics en complément des montages classiques du logement dit social ou de l'accession privée. Puis de disposer bien sûr localement d'un outil d'aménagement avec un champ d'intervention à la carte correspondant aux territoires des communes adhérentes et surtout aussi aux besoins de ces communes.

Dans le cadre de ses statuts, la SPL exerce par conséquent les missions suivantes : études techniques, urbaines, architecturales et financières, conduites d'opérations, d'études et de travaux. L'ensemble de ces missions est réalisé dans le cadre de mandats confiés par les actionnaires. Pour l'ensemble des missions de maître d'ouvrage, de construction et d'aménageur, le terrain bâti ou nu, la SPL assume le rôle d'aménageur et de maître d'ouvrage dans le cadre des concessions d'aménagement ou de travaux. Dans ces cas, la SPL assure le risque économique des opérations.

Je me limiterai à cette présentation, sachant que le reste des éléments concernant ce rapport est entre vos mains depuis les commissions qui ont vu passer ce rapport et aujourd'hui, pendant notre séance. Sachant que ce débat, nous l'avons depuis plusieurs mois pour savoir s'il fallait entrer ou pas. Alors que les communes dont je viens de vous citer le nom, si le territoire n'entrait pas dans l'EPT, se retrouveraient dans une situation difficile pour la poursuite de leur programme. Puisqu'elles sont concernées par le périmètre de travail de cette SPL.

Une question concernant la gouvernance. Nous avons dans le rapport précisé que les sièges sont répartis en proposition des parts du capital. Le conseil d'administration détermine les orientations de la société et veille à leur mise en œuvre, etc. Je ne vais pas essayer d'aller plus dans le détail, mais s'il y a des questions, bien sûr nous les aborderons.

La question qui se posait aussi au final, c'était bien celle de la façon dont nous pourrions entrer dans le conseil d'administration de la société Bois Aménagement de la SPL. Il se trouve que la commune de Rosny-sous-Bois qui est entrée – depuis qu'elle est dans son territoire – avec d'autres communes dans une autre structure en matière d'aménagement. Par conséquent, elle a décidé de céder ses parts sociales. De fait, nous serions dans ce cas-là au titre des communes, mais aussi de toute autre commune qui demain déciderait de se servir des services de cette SPL, le territoire entrerait dans le tour de table sur la base des deux sièges qui seraient libérés par Rosny-sous-Bois.

Je crois que je vais m'arrêter là, car certains d'entre nous vont intervenir sur ce sujet. J'ouvre le débat sur ce sujet et je passe la parole à qui la demandera.

M^{me} LIBERT-ALBANEL

Merci. Effectivement, nous avons longuement débattu sur l'opportunité et sur les conditions d'entrée du territoire dans cette SPL. Nous avons travaillé, je pense, en détail à la fois les modifications de statut, mais aussi un certain nombre d'éléments du pacte d'actionnaires suite à un certain nombre de questions que nous avons pu soulever. Le travail a été amorcé j'allais dire, il a même été bien amorcé. Je reste un petit peu questionnante sur un certain nombre de points, notamment sur un point qui aujourd'hui ne nous paraît peut-être pas préoccupant. Mais ce n'est pas au moment où une éventuelle crise arrive qu'il faut s'en préoccuper : ce sont les conditions de sortie.

Nous avons avancé sur beaucoup de points, mais nous n'avons pas tellement à mon sens avancé sur ce point. Ce n'est pas au moment de la crise qu'il faut se mettre d'accord sur les conditions de sortie. C'est comme pour les mariages : il vaut mieux avoir prévu ça avant.

Voilà, c'est mon regret. J'ai conscience par ailleurs que nous devons avancer. Mais si nous pouvons convenir ensemble que sur un certain nombre de points encore il faut que l'on progresse, ce serait effectivement une condition pour que tout cela se passe correctement.

M. LE PRÉSIDENT

Ne croyez pas que dans le pacte, on ne parle pas des clauses règlement des différends et de la sortie seulement. Ce que demande notre collègue de Vincennes, c'est que l'on travaille davantage quelques points sur ce thème-là pour préciser un certain nombre d'éléments concernant les conditions de sortie.

Dans un premier temps, la seule réponse que je peux apporter à notre collègue de Vincennes, c'est que oui, nous travaillerons sur ces éléments-là pour les préciser et si nécessaire pour les confirmer une fois modifiés ou précisés. C'est pour cela que je n'ai aucun souci pour dire que non seulement la question est reçue à 100 % et que nous allons continuer à travailler sur ces éléments-là pour les préciser comme cela est souhaité.

Pour le reste, je ne pense pas que nous ayons d'autres points. Je crois que pour ce sujet-là Charlotte, c'est la réponse d'abord que je devais te faire. Pour les autres questions, ça ne concerne pas ce rapport-là.

M. HERBILLON

Merci. C'est juste en complément de ce qu'a excellemment dit notre collègue Charlotte, la maire de Vincennes, et de ce que tu viens de dire. Il va falloir préciser les conditions de sortie. Est-ce que ça veut dire que ces conditions de sortie feront l'objet d'un vote dans une prochaine séance du conseil de territoire ? Parce que les retravailler, je t'ai bien entendu. Mais ensuite, ce travail doit quand même être soumis à un vote.

M. LE PRÉSIDENT

Pour moi, c'est une obligation. Dès que nous touchons au pacte d'actionnaires, nous devons repasser devant le conseil.

M. HERBILLON

D'accord, donc il y aura de nouveau une délibération concernant les modalités de sortie ?

M. LE PRÉSIDENT

Exactement.

M. HERBILLON

Il vaut mieux prévoir cela, en souhaitant que jamais ça ne soit mis en œuvre. Mais il faut quand même le prévoir.

Pour rebondir sur la métaphore que donnait Charlotte, quand Sacha Guitry se mariait au moins une troisième ou une quatrième fois, pendant la noce il disparaissait, tous ses amis le cherchaient et il était enfermé dans son bureau avec une chemise où il avait écrit « divorce » pour préparer le nouveau mariage.

Notre entrée dans la société n'est pas non plus d'un romantisme absolument débridé.

M. LE PRÉSIDENT

Pour moi, cela paraissait tellement évident que je n'ai pas précisé. Suite à ta question, c'est clair et net : cela repasse devant le conseil.

M. LE GUILLOU

C'est le droit des sociétés qui va s'appliquer, tout simplement. Nous allons être détenteurs d'une partie du capital. Dans les sociétés type SPL ou SEM, nous devons trouver bien évidemment un acquéreur collectivité territoriale pour les racheter. C'est le seul principe qui prévaut. Maintenant, qu'est-ce qu'il peut se passer si jamais il n'y a pas d'acquéreur ? Tout simplement, les contrats qui sont passés par la collectivité qui souhaite se retirer tombent. Il n'y a plus de commandes. L'engagement reste à hauteur du capital social qui a été pris avant, qui est inscrit dans les budgets, mais bien évidemment qui n'est pas valorisé. C'est relativement simple.

Je voudrais dire autre chose de plus positif que ces affaires de pacte. Nous sommes aujourd'hui en présence de la capacité de travailler avec un outil qui permet aux collectivités territoriales, même celles qui ne sont pas adhérentes intuitu personae, de travailler au travers des compétences de l'établissement territorial. C'est à mon avis toute l'ouverture qui est donnée : celle de permettre à des communes, dans le cadre des missions qui vont être confiées, dans le cadre de l'objet social et de la compétence du territoire, par ce biais de raccrocher et de pouvoir travailler de gré à gré avec un outil, dont je rappelle que la capacité de travailler de gré à gré depuis une dizaine d'années était tombée. C'est pour cela qu'il y a maintenant depuis 2010 eu la création de ces outils qui sont particulièrement efficaces. Il y en a environ 350 qui ont été créés en France.

M. LE PRÉSIDENT

L'autre point que je n'ai pas précisé tout à l'heure c'est que l'entrée du territoire dans la SPL dont nous parlons n'implique pas et n'impose pas aux villes du territoire de passer par cet outil pour leurs opérations d'aménagement. Elles peuvent choisir à tout moment l'aménageur qu'elles souhaitent avoir. Je veux donner simplement pour preuve ce que nous faisons à Nogent actuellement. Nous sommes au sein de la SPL, nous travaillons avec la SPL sur l'un des projets de centre-ville en tant qu'AMO, mais nous avons choisi Grand-Paris Aménagement pour aller plus loin dans les études. Tout est donc possible. Le tout, c'est d'avoir la capacité à sauver ce qui est en cours en faisant de la SPL un outil utilisé par les communes du territoire. Il faut la rattacher aux territoires.

M. GAUTRAIS

J'étais en train de dire tout l'intérêt qu'il y avait à passer cette délibération, certes pour la ville de Fontenay. Vous connaissez les enjeux à Fontenay-sous-Bois, que ce soit en termes de transport ou de développement économique. Mais c'est surtout et avant tout pour l'ensemble des collectivités territoriales qui sont membres de notre établissement public territorial. Je crois que l'enjeu vraiment de cette délibération, c'est de permettre à tout à chacun demain, à chaque maire et à chaque conseil municipal d'avoir la capacité sans mettre en concurrence de choisir son opérateur via cet outil. Voilà, c'est tout simplement ça.

Je pourrais faire un discours-fleuve, c'est une question qu'à Fontenay nous avons travaillée maintenant depuis des années, en lien avec les villes de Nogent-sur-Marne, de Bry-sur-Marne, de Champigny et auparavant avec la ville de Rosny-sous-Bois. Parce que nous avons des opérations contiguës et des objectifs de développement importants. Mais voilà, l'enjeu principal est de permettre à tout à chacun de le faire. Je crois qu'ici, beaucoup de conseillers territoriaux en tout cas de conseillers municipaux sont très attachés à la commune. Derrière cette délibération, il y a cette question-là qui est posée : permettre à chacun d'avoir un outil qui lui permette de continuer à préserver l'avenir de sa propre ville.

M. LE PRÉSIDENT

Avez-vous d'autres interventions ? On m'avait dit que l'on ne pouvait pas passer au vote concernant nos deux représentants. Mais si c'est l'article 6 qui marche, je suis très content. Nous allons d'abord voter notre entrée dans la SPL et ensuite, on désignera nos représentants. Nous n'allons pas tout mettre ensemble, puisque ce ne serait pas logique. Pour être à l'intérieur, il faut être entré en tant que territoire.

Je voulais vous dire que nous avons souhaité en bureau que nos collègues qui sont en charge de l'urbanisme et de l'aménagement que sont Jacques-Alain Benisti au titre de Villiers et Sylvain Berrios au titre de Saint-Maur, entrent au conseil d'administration en tant que représentants de notre territoire.

Ce que je vous propose, c'est d'abord de voter l'adhésion de l'EPT à la Société Publique Locale Marne&Bois Aménagement dans le cadre de cette augmentation de capital d'une part et dans le cadre d'une acquisition des parts de la commune de Rosny-sous-Bois d'autre part.

Par conséquent, je vais mettre cela aux voix. Qui s'abstient sur ce premier vote ? Pas d'abstention (0) ni de vote contre (0).

Je vous remercie pour cette unanimité, car nous allons pouvoir travailler – en ce qui concerne les communes déjà adhérentes, mais aussi toutes celles qui voudront se servir de cet outil – à l'aménagement de nos collectivités.

Je vais faire un vote spécial sur l'article 6. Il vous est proposé de désigner Jacques-Alain Benisti et Sylvain Berrios en tant que représentants du territoire au sein du conseil d'administration de la SPL.

Est-ce que des personnes demandent un vote à bulletin secret ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a d'autres candidats que ceux que je vous propose ? Il n'y en a pas. Par conséquent, je mets aux voix la désignation de Jacques-Alain Benisti et de Sylvain Berrios. 1 abstention, pas de vote contre (0). Je vous remercie. Je remercie aussi nos collègues qui vont siéger à ce conseil d'administration. Nous donnons rendez-vous à nos collègues qui souhaitent, disons améliorer le pacte d'actionnaires concernant notamment la sortie de cette aventure lorsqu'on y est entré une fois dans sa jeunesse.

13. AMÉNAGEMENT – ZAC des Hauts de Joinville : approbation du CRACL 2017

M. LE PRÉSIDENT

Avez-vous des remarques sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Pas de commentaires ? Non plus. Pas d'abstention (0) ni de vote contre (0). Je vous remercie.

14. AMÉNAGEMENT – Groupement de commandes NPNRU du Bois l'Abbé à Champigny-sur-Marne, élection du membre suppléant de la CAO

M. LE PRÉSIDENT

Ce que l'on nous a dit en préfecture, c'est qu'il fallait que le membre suppléant soit déjà membre de la CAO du territoire. Nous proposons notre collègue Christine Rynine, qui est membre de la CAO du territoire.

Êtes-vous d'accord, Madame Rynine, pour siéger le cas échéant en tant que membre suppléant du groupement de commandes NPNRU du Bois l'Abbé ? Oui. Pas d'autres candidatures ?

Pas d'abstention (0) ni de vote contre (0). Je vous remercie.

15. FINANCES – Affectation des résultats de l'exercice 2017 – Budget principal

M^{me} HOUDOT

Mes chers collègues, bonsoir. Comme tous les ans, il s'agit d'affecter les résultats définitifs de clôture 2017 de la section d'investissement et de la section de fonctionnement. Ces résultats définitifs ont été approuvés par notre conseil de territoire du 25 juin 2018.

Il vous est ainsi proposé d'affecter le résultat 2017 de la section de fonctionnement à l'ouverture du besoin de financement en investissement pour 3 079 000 euros avec un solde de 5 944 000 euros étant reporté en section de fonctionnement. Il vous est également demandé d'affecter le déficit de clôture 2017 de la section d'investissement en section d'investissement.

M. LE PRÉSIDENT

Avez-vous bien entendu la fin ? D'accord. De toute façon, vous pouvez le lire. Pas de commentaires ?

Pas d'abstention (0) ni de vote contre (0). Je vous remercie.

16. FINANCES – Affectation des résultats de l'exercice 2017 – Budget annexe assainissement en gestion directe

M. GRESSIER

Nous vous demandons l'affectation des résultats de l'exercice 2017 sur le budget annexe assainissement en gestion directe. Sur la section de fonctionnement, ouverture du besoin de financement en investissement, soit 10 054 543 euros, excédent reporté en section de fonctionnement de 205 068 euros. Et d'affecter le résultat de clôture de la section d'investissement déficit reporté en section d'investissement pour un montant de 10 191 941 euros.

M. LE PRÉSIDENT

Très bien.

Pas d'abstention (0) ni de vote contre (0). Je vous remercie.

17. FINANCES – Budget annexe assainissement en délégation de service public – Affectation des résultats de l'exercice 2017 et transfert partiel des résultats 2017 au budget annexe assainissement en gestion directe de l'EPT

M. GRESSIER

Il s'agit du budget d'assainissement en DSP : affecter le résultat de clôture 2017, ouverture du besoin de financement en investissement, soit 1 608 259 euros.

Et un excédent reporté en section de fonctionnement pour 37 635 euros. Puis affecter le résultat définitif de clôture de la section d'investissement pour 1 625 342 euros.

M. LE PRÉSIDENT

Bien. Pas de questions ? Il n'y en a pas.

Pas d'abstention (0) ni de vote contre (0). Je vous remercie.

18. FINANCES – Budget supplémentaire 2018 – Budget principal

M^{me} HOUDOT

Le rapport 18 présente le budget supplémentaire de l'exercice 2018, budget principal. Comme chaque année, le budget supplémentaire est un budget de report des résultats 2017 et un budget d'ajustement des crédits de dépenses et recettes qui peuvent être nécessaires suite à des besoins apparus depuis le vote de notre budget primitif ou consécutivement à des décisions de bureau.

Le projet de budget supplémentaire qui vous est présenté porte sur un montant total de 13 080 000 euros, dont 5 792 000 euros au titre de la section de fonctionnement et 5 287 000 euros au titre de la section d'investissement.

Hors sectorisation communale des dépenses et des recettes, les principaux points de ce budget supplémentaire sont les suivants. En termes de dépenses de fonctionnement, nous vous proposons l'inscription budgétaire complémentaire pour 1 880 000 euros, correspondant à des inscriptions au titre de compléments de charges à caractère général pour 390 000 euros. Par exemple, les crédits complémentaires pour les sites Internet, Extranet pour 54 000 euros, une enveloppe prévisionnelle pour une étude sur la définition du périmètre de la compétence OM, conformément au souhait de notre bureau pour 50 000 euros, ou alors pour des honoraires divers au vu de tous les projets en cours à hauteur de 54 000 euros.

Sont aussi proposés des crédits complémentaires au titre des charges personnelles pour 505 k€. En effet, les charges personnelles intègrent l'impact financier des transferts de personnel au titre de nos nouvelles compétences transférées des communes à l'EPT : aménagement du territoire, développement économique, musée intercommunal territorial.

Les charges personnelles complémentaires ici budgétées correspondent ainsi à 4 mois, portant sur la période de septembre à décembre 2018.

Les crédits inscrits au BP 2018 pour la quote-part du FIC 2018 restant à la charge de l'EPT dans le cadre d'une répartition de droit commun pour 536 k€ peuvent être annulés au projet de BS, compte tenu de la notification que nous avons reçue à la baisse de la part des services de l'État.

Enfin, il est proposé de constituer sur l'exercice 2018 une provision pour risques et charges à hauteur de 1,7 million d'euros, afin de faire face à des risques divers et notamment éventuellement à la suppression de la dotation d'intercommunalité issue des ex EPCI, donc l'ex CAVM et l'ex CCSM. Cette dotation d'intercommunalité revenait à l'EPT, mais la garantie du versement avait été actée uniquement pour trois ans, soit pour les périodes 2016 à 2018. Pour mémoire, la dotation d'intercommunalité s'élève pour 2018 à environ 1 850 000 euros.

Concernant les recettes de fonctionnement mutualisées, le projet de budget présente un complément de crédit de 1 837 000 euros au titre du produit fiscal de CFE 2018 suite aux notifications qui ont pu intervenir depuis le vote de notre budget primitif 2018.

En effet, le produit fiscal effectif de CFE 2018 s'élève à 55 millions d'euros, contre une prévision initiale de 53,2 millions d'euros.

Ainsi au total, la croissance réelle de la base intercommunale de CFE pour 2018 ressort à 5,6 %, soit une croissance physique de 4,4 % et une revalorisation forfaitaire de 1,2 %.

Au total, nos recettes mutualisées s'élèvent à 1 880 000 euros.

Concernant la section d'investissement, les deux points à noter sont relatifs aux dépenses d'investissement où l'on peut noter un complément de crédit que nous avons évoqué tout à l'heure de 108 k€ inscrit en frais d'étude pour l'assistance maîtrise d'ouvrage dans le cadre du règlement local de publicité intercommunal.

Puis enfin des crédits inscrits au BP 2018 à hauteur de 900 k€ relatifs à la prise de participation dans des sociétés d'aménagement qui peuvent être désormais réduits à 160 k€, à savoir les deux fois 80 k€ que nous venons d'évoquer. Ceci dans le cadre de notre projet d'acquisition de deux actions : 80 k€ par action du capital social de la SPLA Marne&Bois Aménagement.

Il vous est ainsi demandé de bien vouloir approuver ce projet de budget supplémentaire et d'approuver de manière corrélative le versement des subventions de fonctionnement inscrites en dépenses nouvelles pour un montant total de 139 k€ qui inclut essentiellement une participation complémentaire au fonds de solidarité habitat pour 60 k€, un complément de participation au T9 pour la déchetterie de Noisy pour 40 k€ et une participation au forum métropolitain pour 30 k€.

Il vous est enfin demandé d'approuver la constitution d'une provision pour risques et charges et son inscription budgétaire pour un montant de 1,7 million d'euros.

M. LE PRÉSIDENT

Merci.

M. GUIGNARD

Je voudrais intervenir sur ce point. Préalablement, je voudrais rappeler à cette assemblée que les élus communistes et partenaires de Champigny – c'est lié au PMHH – ont toujours eu une position très claire quant au respect de la loi SRU et au droit au logement accessible pour tous et partout. C'était simplement une mise au point.

En ce qui concerne cette intervention, dans ce budget supplémentaire est prévue une provision de 1,7 million d'euros qui serait liée au risque de perte de la dotation d'intercommunalité. Jusque-là, la dotation a semble-t-il été silotée pour le financement des compétences exercées par l'EPT pour les communes de Nogent, Le Perreux, Charenton, Saint-Maurice. D'ailleurs à plusieurs reprises, des questions ont été posées sur ce point. Elles n'ont pas eu de réponse très claire. Or aujourd'hui, par cette provision, vous nous demandez de mutualiser le risque de la perte de la dotation d'intercommunalité dont ces communes auraient bénéficié, contrairement à d'autres sur le territoire.

De plus, je souhaiterais mettre en parallèle cette situation avec celle que nous avons vécue il y a peu sur la perte pour Champigny de l'exonération FPIC et selon comment notre demande a été renvoyée à un futur pacte financier. J'ose espérer qu'il n'y a pas deux façons de régler les problèmes.

En ce qui nous concerne, je tiens à le préciser, nous n'avons pas de problème avec la solidarité. Mais encore faut-il qu'elle soit réelle et non pas à géométrie variable. Nous souhaiterions avoir des explications sur ces questions, même si je sais que c'est un mécanisme très compliqué.

En l'occurrence, dans l'état actuel des choses, nous nous abstenons sur ce point. Merci.

M. LE PRÉSIDENT

Mon cher collègue, je pense qu'il est nécessaire que nous répondions à cette question. Je préfère que ce soit Gilles Carrez qui réponde à votre question, s'il en est d'accord.

M. CARREZ

Oui, bien volontiers Président. Cette dotation d'intercommunalité provient des anciens EPCI. Dans le cadre de la loi NOTRe, comme les EPT n'ont pas le statut d'EPCI, il a été décidé qu'elles soient versées à la métropole du Grand Paris qui est la seule à avoir le statut d'EPCI. La DGF – Dotation Globale de Fonctionnement – ne peut être versée qu'à des intercommunalités de plein exercice. Ce qui n'est hélas pas le cas jusqu'à présent des EPT.

Mais comme les compétences des EPCI préexistants ont été reprises pour l'essentiel par les 11 EPT, puisqu'il y avait des EPCI préexistants dans les 11 Établissements Publics Territoriaux ayant été créés – il est évident que face aux compétences, il fallait bien qu'il y ait les ressources. J'ai obtenu à l'époque dans le cadre de la discussion parlementaire que cette dotation soit reversée aux EPT par le biais en fait d'une minoration de la dotation d'équilibre que les EPT versent à la métropole du Grand Paris. Donc, c'est un schéma un peu compliqué, mais cette dotation est versée par l'État – cela représente une cinquantaine de millions d'euros – à la métropole du Grand Paris. Comme la métropole du Grand Paris reçoit de l'argent des

différents EPT, parce que c'est elle qui verse aux communes ce que l'on appelle les attributions de compensations, il a été décidé que la dotation d'équilibre serait diminuée pour chacun des EPT à hauteur de ce que les EPCI préexistants dans chaque EPT percevaient. L'enjeu par exemple dans notre EPT étant de l'ordre de 1 800 000 euros.

Je le dis à notre collègue de Champigny : comme elle est fondue dans la dotation d'équilibre qui fait l'objet d'un versement par douzième, elle n'a jamais été silotée. On s'est posé la question. Effectivement, on aurait pu se la poser avec Charenton, Saint-Maurice, Nogent, Le Perreux. Mais il nous a semblé qu'il fallait mutualiser, même si ce n'est pas notre intérêt effectivement immédiat en 2016. Elle n'a donc jamais été silotée. *A fortiori*, si par malheur on la perdait, il serait hors de question de siloter la perte alors que l'on n'a pas siloté la recette. Même Monsieur Capitanio sera d'accord avec moi, je pense. Enfin, j'espère.

Pour être plus sérieux, nous menons actuellement une négociation très compliquée pour la conserver. Car il est hors de question de la perdre. Ce serait vraiment la négation du principe de neutralité financière dans les réorganisations intercommunales. J'ai bon espoir, nous avons tout de même fait un peu reculer le gouvernement. En tout cas, la position des EPT va être d'exiger de la métropole du Grand Paris que continue d'être versé l'essentiel de cette dotation d'intercommunalité. Parce que malheureusement, la loi NOTRe ne prévoit que cette dotation d'intercommunalité ne soit reversée que jusqu'en 2018. Mais après 2019, on ne sait pas.

L'argumentaire que nous utilisons est de dire que comme il n'y a eu aucune décision au plan institutionnel, on ne sait toujours pas, Jupiter n'a pas dit ce qu'il adviendrait de la région parisienne. Est-ce que les EPT deviendront des EPCI de plein exercice ? Est-ce que la MGP sera fondue dans la région ? Personne ne sait. Dans le cadre du statu quo, nous demandons à ce qu'il y ait également le statu quo pour la dotation d'intercommunalité. Voici la position que défendent les différents présidents d'EPT.

Tout cela viendra à l'Assemblée nationale autour de la mi-novembre. Puisque cela relève du débat, de ce que l'on appelle la deuxième partie de la Loi de finances.

M. LE PRÉSIDENT

Très bien. Nous serons vigilants sur cette période difficile. Ce qui est certain, c'est que nous maintenons bien sûr les réponses que nous vous faisons jusqu'à présent. À charge pour nous de ne pas perdre trop de plumes dans cette aventure de la Loi de finances 2019. C'est clair. Nous avons des soucis qui ne sont pas réglés.

Passons au vote. 9 abstentions, pas de vote contre (0). Je vous remercie.

19. FINANCES – Budget supplémentaire 2018 – Budget annexe assainissement en gestion directe

M. GRESSIER

Il s'agit du budget supplémentaire, annexe de l'assainissement en gestion directe. Nous venons d'affecter les résultats de l'exercice 2017 et nous proposons un budget supplémentaire dans les sections d'exploitation pour 4 383 207 euros et en section d'investissement 35 144 964 euros, soit un total pour le budget supplémentaire de 39 528 171 euros.

M. LE PRÉSIDENT

Pas de questions particulières sur ce rapport ?

Pas d'abstention (0) ni de vote contre (0). Je vous remercie.

20. FINANCES – Budget supplémentaire 2018 – Budget annexe assainissement en délégation de service public

M. GRESSIER

Cela porte sur la délégation de service public. Nous proposons en section d'exploitation un budget de 2 491 589 euros, en section d'investissement un budget de 2 785 514 euros, soit un total pour le budget supplémentaire de 5 277 104 euros.

M. LE PRÉSIDENT

Avez-vous des questions ?

Pas d'abstention (0) ni de vote contre (0). Je vous remercie.

21. FINANCES – Fixation de la liste des locaux à usage industriel ou commercial exonérés de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) pour l'année 2019

M^{me} HOUDOT

Monsieur le Président, comme tous les ans il s'agit de fixer la liste des locaux à usage industriel ou commercial qui seront exonérés de la TEOM. Pour mémoire, un dispositif d'exonération de TEOM avait été mis en place au sein de deux ex EPCI : la CAVM et puis l'ex CCSM. Ce dispositif est maintenu dans ces quatre communes uniquement au sein de notre établissement territorial.

Dans la mesure où certaines entreprises ont décidé de faire appel à des prestataires privés, elles sont en droit de demander à notre EPT de bien vouloir les exonérer de TEOM. C'est l'objet de notre rapport. Les entreprises qui en ont fait la demande sont listées sur les transparents que vous avez sous les yeux : Ibis, Auchan, La Martiniquaise, Natixis, CSF Carrefour Market, AOAPAR, Le Dufy, Carrefour Bercy, Garage Citroën Saga, Cindy Distribution. Voilà.

Il vous est demandé d'approuver cette exonération de TEOM.

M. LE PRÉSIDENT

Très bien.

Un intervenant

Est-ce à dire que les autres locaux industriels continuent à bien évidemment participer et à payer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères même s'ils ont une activité complètement différente ?

M. LE PRÉSIDENT

Logiquement, oui. J'en connais même qui payent la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, mais qui payent aussi une société qui ramasse à notre place.

1 abstention, pas de vote contre (0). Je vous remercie.

22. FINANCES – Musée de Nogent-sur-Marne – Reconduction des tarifs antérieurement appliqués dans le cadre du transfert à l'EPT ParisEstMarne&Bois des équipements culturels d'intérêt territorial

M^{me} LIBERT-ALBANEL

Comme vous vous en souvenez, le conseil de territoire a déclaré d'intérêt territorial quatre musées, dont le musée intercommunal de Nogent. Il convient maintenant que le conseil de territoire approuve les tarifs relatifs à cet équipement culturel.

Il est proposé dans cette délibération de reconduire les tarifs antérieurement appliqués au sein du musée de Nogent.

M. LE PRÉSIDENT

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ?

Pas d'abstention (0) ni de vote contre (0). Je vous remercie.

23. FINANCES – Salle sourde de répétition musicale située au « Carré » de Vincennes – Reconduction du tarif antérieurement appliqué dans le cadre du transfert à l'EPT ParisEstMarne&Bois des équipements culturels d'intérêt territorial

M^{me} LIBERT-ALBANEL

De la même manière, cela concerne la salle sourde intercommunale qui a été transférée à l'EPT. Là aussi, nous devons approuver les tarifs relatifs à cet équipement culturel. Nous vous proposons de voter les tarifs qui sont à l'écran.

M. LE PRÉSIDENT

Est-ce que vous avez des demandes de précisions ? Des questions particulières ? Il n'y en a pas.

Pas d'abstention (0) ni de vote contre (0). Je vous remercie.

24. FINANCES – Recours du Fonds de soutien aux collectivités territoriales et à certains établissements publics ayant souscrit des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque

M^{me} HOUDOT

En fait, trois villes avaient souscrit des emprunts structurés à risque dans le cadre de leur budget annexe assainissement. Ces emprunts se trouvent transférés à notre EPT dans le cadre du transfert de la compétence assainissement. Préalablement au transfert, deux villes avaient obtenu une aide de la part du Fonds de soutien national de soutien aux collectivités territoriales pour deux prêts.

Il vous est ainsi proposé de bien vouloir acter du transfert à l'EPT de l'aide accordée par le Fonds de soutien aux communes de Saint-Maur et de Villiers à due concurrence de la part des contrats qui ont été repris par l'EPT. Puis d'autoriser le Président à conclure avec l'État un avenant à la convention initialement conclue par les communes de Saint-Maur et de Villiers définissant notamment les modalités de versement de l'aide du Fonds de soutien.

M. LE PRÉSIDENT

Est-ce qu'il y a des questions ?

Pas d'abstention (0) ni de vote contre (0). Je vous remercie.

25. FINANCES – Admission en non-valeur de produits irrécouvrables – Exercice 2018

M^{me} HOUDOT

Le point suivant concerne l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables au titre de l'exercice 2018. Il s'agit de titres de recettes restés impayés pour un montant total de 2 841 euros.

M. LE PRÉSIDENT

Pas de questions ? Il n'y en a pas.

Pas d'abstention (0) ni de vote contre (0). Je vous remercie.

26. RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs

M. SEMO

Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est une délibération classique que vous connaissez dans vos collectivités. Il y a eu 5 modifications, aucune création de poste je le précise. Ce sont des modifications du tableau des effectifs liées à des avancements de grades, à des changements de filière ou à un remplacement suite à une mutation. Il n'y a donc rien de particulier à signaler.

Je profite quand même de l'occasion en tant que vice-président chargé de l'administration pour vous dire que le rapport d'activité du territoire 2017 vient de paraître. Il vous est accessible par Internet. Puisque par souci d'économie, un nombre très restreint d'exemplaires ont été tirés. J'en ai un, donc je suis un peu privilégié. Je profite de l'occasion pour remercier l'administration de ce travail. Je vous invite quand même à le consulter, parce que cela vous donnera une vision assez complète de l'activité du territoire à laquelle vous participez dans le cadre de ces réunions de conseil. Voilà, c'était la petite promotion du soir en faveur du territoire, qui en a paraît-il besoin.

M. LE PRÉSIDENT

Des questions ? Il n'y en a pas. Vous avez ce tableau dans vos documents.

Pas d'abstention (0) ni de vote contre (0). Je vous remercie.

27. TRANSPORTS – Motion relative à l'interopérabilité de la ligne 15 Est et 15 Sud

M. SPILBAUER

La société du Grand Paris s'interroge sur l'opportunité de poursuivre ou non les travaux destinés à permettre l'entonnement du futur métro automatique avenue Roger Salengro à Champigny.

Nous pouvons tout entendre, sauf que cela fait des années que nous travaillons là-dessus. Le projet n'est quand même pas nouveau. Je veux bien que l'on s'interroge, mais la moindre des choses ce serait déjà de nous concerter. Je trouve que la méthode est quand même un petit peu compliquée quand on voit que l'on a déjà investi 200 millions d'euros dans cette affaire-là. On ne voit pas très bien comment les travaux s'arrêteraient sans aucune concertation, sans rien.

Au-delà de cette motion relative au maintien de l'interopérabilité, on voit que l'on n'a plus de comité de pilotage sur la gare Bry-Villiers-Champigny. Nous n'avons plus de retours de la SNCF pour savoir ce que l'on fait avec la ligne E. Je trouve que cette interpellation est évidemment indispensable pour l'interopérabilité. Mais au-delà de ça, le territoire devrait solliciter les responsables, le ministre des Transports, le président du Directoire de la SGP, etc., pour avoir une vision globale des choses. On fait des réunions publiques en ce qui me concerne avec les habitants.

Quand on leur dit qu'il n'y a pas de parking autour des gares du Grand Paris Express, on a failli perdre quand même plus d'un habitant, parce qu'il faut expliquer un peu les choses.

Voilà, je trouve que l'on est dans un flou artistique total, avec les habitants qui ont du mal à suivre. Il y a des travaux dans tous les coins. C'est le bazar complet, on peut l'admettre. Si ces travaux débouchent sur des transports plus efficaces, si l'on fait une annonce pour dire que l'on arrête le chantier alors que l'on a déjà dépensé 200 millions d'euros et que l'on a embêté quand même beaucoup de riverains, cela devient compliqué.

Au-delà de la motion qui j'espère fera l'unanimité, je souhaite Monsieur le Président que l'on voie comment on peut rencontrer les responsables pour faire un point sur notre dossier dans l'Est parisien.

M. LE PRÉSIDENT

Avant de répondre, Monsieur Dosne ?

M. FAUTRE

Dans la prolongation de ce que vient de dire Jean-Pierre, effectivement il est nécessaire au-delà de la motion de porter la colère un peu plus fort. C'est la raison pour laquelle suite au rassemblement qui a été réussi la semaine dernière, il y a eu une réaction très rapide après une mobilisation qui avait été faite en quelques jours. L'idée est maintenant, de la part de beaucoup de riverains, de se créer en association. En tous les cas, nous allons en délégation le 24 octobre prochain à 15 heures auprès du nouveau président de la SGP. Mais je partage aussi l'idée qu'il est quand même assez scandaleux que les élus de la république que nous sommes, nous soyons amenés à apprendre par la presse, dans le cadre d'une conférence de presse, de tels propos. Il est vrai que cela fait trois ans que les travaux ont démarré. C'est 200 millions d'euros de travaux avec des expropriations dont on sait qu'elles étaient nécessaires, mais qui portent souvent préjudice aux personnes concernées. La vie des commerçants en est largement troublée, et plus que troublée. Certains commerces ont de grandes difficultés. Il est vrai que nous dire aujourd'hui, cinq ans après que l'interopérabilité n'aurait pas de pertinence, j'en trouve une : c'est qu'elle permet que la boucle se fasse. Parce que le Grand Paris Express, les métros sont outils si l'on fait tout le tour de Paris.

Ne perdons pas de vue que c'était prévu pour la ligne 15 Est pour 2030. Mais je commence à m'interroger dans le cadre des économies que doit faire le président, Monsieur Dalard. Les 3 milliards d'euros, ils peuvent aussi se poser avec une échéance encore plus lointaine de la ligne 15 Est qui mettrait en cause la pertinence du métro sur tout le pourtour de Paris.

M. LE PRÉSIDENT

Monsieur Rispal ?

M. RISPAL

Merci Monsieur le Président. Peut-être en complément de l'intervention de notre ami Christian Fautre, simplement indiquer la présence de Jean-Philippe Gautrais au rassemblement le 24 octobre à 14 h 30 devant le siège de la société du Grand Paris. Effectivement, il y a une grosse inquiétude sur la ligne 15 Est puisque l'on voit bien que plusieurs morceaux entiers de ce projet sont remis en cause au fur et à mesure par des techniciens et non pas par des élus. C'est le cas de l'interopérabilité à Champigny, comme cela vient d'être dit, avec des arguments fallacieux. C'est le cas aussi de la correspondance entre la ligne 1 et la ligne 15 du métro à Fontenay-sous-Bois qui aujourd'hui n'a plus de maître d'ouvrage ni financement. C'est le cas également du retrait de quelques tunneliers sur la ligne 15 Est, mais aussi sur la ligne 15 Sud, ou encore le désengagement de la société du Grand Paris des dispositifs d'indemnisation des riverains. Nous avons le cas sur la 15 Sud, notamment à Maisons-Alfort et à Champigny où des dossiers sont régulièrement rejetés par la commission d'indemnisation.

Nous sommes particulièrement inquiets. J'insiste sur le fait qu'à Fontenay-sous-Bois, il y aura un soutien à ce rassemblement puisque c'est bien toute la ligne 15 qui est concernée, pas seulement Champigny. Et évidemment, toutes les sensibilités politiques sont invitées le 24 octobre à 14 h 30. Il est très important de se faire entendre.

M. LE PRÉSIDENT

Très bien. Je voulais ajouter un message, mais je pense que vous avez dit quasiment l'essentiel sur l'importance et l'urgence de réagir. Car au-delà des déclarations officielles qui ont été faites notamment par le Premier ministre, il se trouve que quand cela retombe au niveau opérationnel, on en rajoute doucement.

Vous vous rappelez de l'histoire que l'on nous avait racontée : pour gagner trois euros et six sous, on voulait raccourcir les longueurs de quais de la ligne 15, voire même raccourcir forcément la longueur des trains. Mais il faut se rappeler que l'histoire est très simple. C'est

que le projet que nous avons défendu au sein d'Orbival, au tout début de l'aventure il y a maintenant 10 ans voire un peu plus, il s'agissait d'intégrer dans la boucle les arcs express de la région. En intégrant ces arcs express, nous avons une boucle totale autour de Paris et surtout aussi, on desservait par la ligne 15 – qui est devenue la ligne 15 Est – un certain nombre de collectivités qui étaient dans une zone semi-dense. Mais avec bien sûr la gare multimodale, disons-le, de Val-de-Fontenay qui était un pivot sur l'est en matière de transport et de correspondance entre métro, tram et puis RER E et A.

Je crois que l'on ne peut pas faire mieux dans des territoires qui se cherchent un avenir et qui ont vraiment envie de se battre à égalité avec les capacités qu'ont Paris et d'autres départements.

Enlever l'interopérabilité, c'est remettre en cause le principe du projet de la société du Grand Paris. Car il manquera un morceau qui est important quant à la desserte des villes qu'elle traverse, mais aussi aux connexions amont et aval que cela peut donner vers l'aéroport de Roissy comme vers l'aéroport d'Orly.

Je crois vraiment que nous devons tous nous mobiliser sur ce sujet. J'ai été amené à rencontrer tout à fait par hasard durant 45 minutes le président de la société du Grand Paris, le Directoire. Il m'a assuré que les élus seraient, disons consultés. Il m'a assuré qu'il n'était pas au courant de cet article de presse qui nous a conduits à être très étonnés. Il paraît qu'il était aussi étonné que nous, parce qu'il n'avait pas, paraît-il, été mis au courant. À mon avis, c'était des ballons qui étaient envoyés vers nous pour essayer de voir comment nous réagirions.

Je pense que ce qui a été dit tout à l'heure est très important. Nous n'avons pas le droit, dans des projets comme ceux-là, de trahir la confiance de nos concitoyens qui sont sur le réseau de la 15 et de la 15S et qui vont subir pendant 10 ans, 15 ans des travaux très importants qui sont destinés à nous donner la capacité de nous développer, mais surtout aussi à améliorer le cadre de vie de nos concitoyens et peut-être à réduire un certain nombre d'inégalités territoriales.

Nous nous battons sur ce sujet. Le territoire est là pour relayer vos réactions et pour faire en sorte d'être aux côtés d'Orbival et du département du Val-de-Marne qui est très impliqué dans cette affaire. Je tiens à le dire devant plusieurs conseillers départementaux ici présents, ce soir.

M. SPILBAUER

Juste un mot pour rappeler que ce jeudi 18 octobre, il y a la deuxième édition des entretiens d'Orbival à Bry à 17 heures. Tous ceux qui sont intéressés par le métro peuvent donc venir jusqu'à Bry.

M. LE PRÉSIDENT

Très bien. Passons au vote sur ce vœu.

Pas d'abstention (0) ni de vote contre (0). Je vous remercie pour cette unanimité.

Je crois que nous avons besoin, dans la période que nous traversons, d'avoir de plus en plus les unanimités de la proximité.

Vous notez sur vos agendas, qu'ils soient électroniques ou papier, la date du 17 décembre pour la prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 36.